Décision 01-D-81 du 19 décembre 2001

relative à une saisine du syndicat CFDT Radio Télé

Posted on: 29 décembre 2001 | Secteur(s) :

SERVICES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	CFDT Radio Télé représenté par Monsieur Jacques Ricau
Dispositif(s)	Irrecevabilité Rejet
Entreprise(s) concernée(s)	TF1, France Télévision, Canal +, Arte, Métropole Télévision, Eurosport, TPS, Paris Première, Pathésport

Lire

le texte intégral de la décision
19.72 Ko